

CA du 04/11/2014

Nous, membres du Conseil d'administration du collège Charles Masson, nous inquiétons du projet de carte cible présenté en CTA le 18 juin 2014 qui prévoit la suppression de plusieurs demi-postes de documentaliste dans des petits établissements de l'académie.

L'établissement se verrait doté d'un demi -emploi du temps de CPE et perdrait un demi-poste en documentation.

On comprend mal la démarche qui consiste à doter l'un pour pénaliser l'autre. Cela nous paraît préjudiciable pour l'établissement. M. Piu a déjà fait un courrier en ce sens expliquant qu'un demi-poste de CPE n'est pas prioritaire à Blamont, compte tenu de la taille de l'établissement, des locaux, du taux d'absence qui reste faible. De plus, nous disposons de 2 ETP d'AED renforcés par 2 CAE/CUI depuis octobre. Par contre, il exprimait son désir de maintenir le poste de documentaliste, ce que souhaite également Mme Boetsch, principale depuis septembre 2014.

Les missions du professeur-documentaliste et du CPE ne sont pas les mêmes bien qu'ils soient amenés à collaborer pour la vie de l'établissement. Toutefois, on ne peut sous-estimer celles du documentaliste à savoir :

*gérer le fonds documentaire du CDI et de l'établissement (prêts, abonnements, achats pour les élèves et les enseignants, inventaire,...)

*former les élèves aux compétences info-documentaires, validées dans le B2I et le socle commun (culture de l'information, recherches documentaires, éducation aux médias, ...) et ce en collaboration avec les enseignants des disciplines,

*accueillir les élèves au CDI et les accompagner dans leur projet d'orientation, leur travail scolaire,

*favoriser la lecture (club lecture, défi lecture, accueil d'auteurs ponctuels, printemps des poètes,etc),

*contribuer à l'ouverture culturelle et citoyenne des élèves à travers divers projets variés (tandems solidaires, collège au cinéma , au spectacle , au musée, accueil d'intervenants extérieurs, sorties pédagogiques diverses, ...) car le collège est un établissement rural et n'a pas à souffrir de son éloignement géographique. Comme le rappelait Benoit Hamon dans sa lettre adressée à la communauté éducative et accompagnant la circulaire de rentrée, il souhaite « combattre les inégalités sociales et territoriales » et que « l'école soit le lieu d'accès de tous au savoir et à la culture »

Il faut du temps pour monter toutes ces actions et bien souvent le documentaliste est la personne relais entre l'administration, les enseignants, les élèves, et coordonne les projets culturels aussi sa présence à temps plein est pleinement justifiée. Un professeur documentaliste à temps plein dans chaque établissement (en 1994) avait été considéré comme une avancée pour la profession et on ne saurait revenir à une situation antérieure où les petits établissements se partageaient le poste.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'administration, réuni ce jour, demande l'abandon du projet de carte cible pour le collège de Blamont.